

Urbanisation selon H.S.

En mars 2014, M. Hervé Stassinos ne reculait devant aucun engagement lorsqu'il n'était encore que candidat au poste d'édile de la commune. "Je m'engage à stopper la course au béton" disait-il. Depuis, l'eau a coulé sous les ponts et les choses ont bien changé. Ce changement de portage peut s'expliquer de plusieurs façons. Volonté assumée d'affirmer des annonces dont il savait d'emblée qu'il ne pourrait pas les tenir ou ignorance des obligations locales d'une commune vis-à-vis de ses partenaires privilégiés, notamment la communauté d'agglomération TPM, ou l'Etat tout simplement !!

Chaque commune de TPM est engagée dans un Programme Local de l'Habitat (PLH), fixant des objectifs à moyen terme de réalisation de logements, dont une part de logements sociaux.

Cela doit se faire en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée regroupant 32 communes de 4 communautés d'agglomération, dont TPM. Les SCoT sont des outils de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Prenant en compte tous ces éléments, la précédente municipalité avait lancé plusieurs programmes immobiliers destinés à permettre à notre commune de remplir ses obligations. Bien qu'elle ne le dira jamais en public, la majorité municipale actuelle est bien consciente que cela permet aujourd'hui à la commune d'éviter de fortes pénalités financières en ce domaine. En ces temps de disette et de recherches d'économies à tout prix, le maire pourrait même remercier la précédente municipalité...



Par ailleurs, début 2014, des modifications ont été apportées à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), en termes de Droit de Préemption Urbain (DPU) et au droit de préemption en Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

La compétence du préfet est renforcée dans les communes carencées (en logements sociaux), ses droits de préemption ne se limitant plus aux terrains bâtis ou non bâtis. Le Préfet analyse avant tout l'intention et l'implication des communes à tendre vers l'objectif des 25% de logements sociaux. A noter qu'il n'a toutefois pas le droit d'expropriation.



Voilà pourquoi le "Stop au béton" prôné par le candidat H.S. semble enterré par le maire H.S.

Droit de réponse

Dans l'édition de Var Matin du 6 janvier 2016, notre premier édile, M. H.S., s'est félicité du "score honorable" de la liste LR obtenu au Pradet lors des élections régionales de décembre dernier "près de 58 %". Il ajoute: "Même si les enjeux sont différents, c'est aussi la confirmation que l'action que l'on mène au niveau local est appréciée par la majorité des Pradétans".

Dans un souci d'honnêteté intellectuelle, il nous apparaît nécessaire de rétablir la vérité des chiffres, tout du moins d'être précis sur les résultats électoraux au Pradet:

- au 1er tour: en tête, Mme Maréchal-Le Pen (FN) a obtenu 36,76 %, 2ème M. Estrosi (LR-UDI-MODEM) 29,82 % et 3ème M. Castaner (PS-PRG-MRC) 17,99 %, pour ne citer que les 3 premiers;
- au 2ème tour, M. Estrosi a obtenu 57,27 % et Mme Maréchal-Le Pen 42,73 %.

Il nous paraît ainsi tout à fait abusif sur un plan intellectuel de considérer que le vote au 2nd tour de nombre d'électeurs de gauche (ou d'autres) en faveur de M. Estrosi (suite notamment au retrait de la liste PS de M. Castaner) correspondrait à un soutien quelconque de leur part à M. Stassinos et à la politique qu'il mène au Pradet.



PRADET +
LE VRAI JOURNAL LOCAL
Parti Socialiste Section Le Pradet

Lettre de Laurent BAILLOUX

Secrétaire de section PS Section Le Pradet-Carqueiranne



Chères Pradétanes, chers Pradétans,

Après une année 2015 particulièrement éprouvante, marquée par des attentats terribles ayant touché les fondements mêmes de notre République, il m'apparaît nécessaire de **réaffirmer la laïcité comme l'une des valeurs essentielles au coeur de notre société au même titre que celles de notre devise républicaine.**



Suite aux attentats du 13 novembre 2015, dans le souci de garantir la sécurité des Français, le chef de l'Etat a annoncé la mise en place de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national ainsi que le rétablissement provisoire des contrôles aux frontières. L'état d'urgence, prolongé le 20 novembre pour une durée de 3 mois, permet en particulier, outre le redéploiement des militaires et des forces de police, la facilitation des perquisitions, l'extension du régime des assignations à résidence aux personnes dont "le comportement constitue une menace" pour la sécurité et l'ordre public et non plus seulement à celles dont "l'activité s'avère dangereuse", un encadrement plus strict de la circulation des personnes,...

Ce dispositif a par exemple été appliqué lors de la conférence internationale pour le climat (COP21) qui a vu naître un **accord entre 195 pays**, en vue de **limiter le réchauffement climatique** en cours à +1,5°C maximum (par rapport aux niveaux préindustriels). L'accord de Paris du 12/12/2015 constitue ainsi le **1er accord universel et juridiquement contraignant obtenu sur le climat**. Il convient à cette occasion de saluer le succès remarquable obtenu par le chef de l'Etat, le Président de la conférence Laurent Fabius et la Ministre de l'Ecologie Ségolène Royal sans lesquels cet accord n'aurait jamais vu le jour.

Enfin, les élections régionales de décembre ont confirmé l'émergence d'un nouveau tripartisme (Gauche/Droite/Extrême Droite), avec des résultats plus honorables que prévu pour la gauche.

Je vous souhaite au nom de la section PS, une bonne année 2016.

Laurent BAILLOUX

laurentbailloux.ps83@fre.e.fr

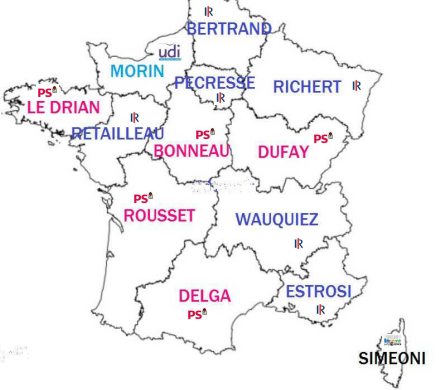
06-30-71-71-88

www.ps-le-pradet-carqueiranne.fr/

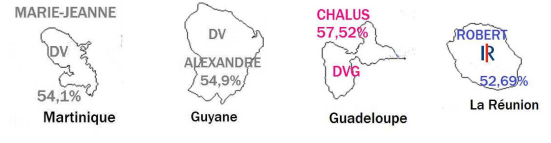


PRADET +
N°15 - Janvier 2016

A l'issue des élections qui se sont tenues les 6 et 13 décembre 2015, voici donc la nouvelle photographie des 17 régions que comptent aujourd'hui notre pays.



6 Régions PS + DVG
8 Régions LR + DVD
3 Régions Divers



Comme expliqué en préambule, ces élections régionales ont donc vu la confirmation d'une recomposition politique dans laquelle un troisième parti vient bousculer le schéma généralement proposé pendant plusieurs décennies, qui voyait s'opposer la gauche et la droite traditionnelle, avec d'ailleurs régulièrement une alternance entre les deux. Aujourd'hui, ce bipartisme n'existe plus. Dans certaines régions, dont la notre PACA, il a même volé en éclat. La candidate du FN y est arrivée largement en tête. Derrière, l'union des droites arrive en deuxième position et le PS en troisième position. Devant ce constat, notre candidat PS, Christophe Castaner, a pris la décision de retirer la liste qu'il conduisait.

Certes, beaucoup de personnes, dont nos alliés politiques à la région pendant de nombreuses années, le FdG et EELV, auraient peut-être souhaité que la liste PS se maintienne, l'addition hypothétique des diverses listes de gauche présentes au premier tour faisant mathématiquement plus que les diverses listes de droite: 29% contre 28%. Cela montre la nécessité de l'unité à gauche.

Pour autant, une dynamique de 2ème tour se crée au premier tour. Cela n'était pas le cas pour le candidat PS. La dynamique de celles et ceux qui ne souhaitaient absolument pas d'une région gouvernée par le FN allait naturellement les amener vers le candidat LR. Dans ces conditions, afin de ne pas favoriser une victoire de la candidate FN, avec en plus le risque de faire un score relativement faible au second tour, la décision du retrait était la meilleure.

Certes, cela ne sera pas sans conséquence puisque les 42 élus FN constitueront désormais la seule opposition aux 81 élus LR. Comme au niveau du département du Var, la gauche se retrouve absente de ces 2 assemblées pendant la durée des mandats qui viennent de débiter.

On entend souvent dire que "la soupe est bonne" et que les politiques s'attachent à leur place d'élu. La liste présentée par le PS a montré un autre visage en sacrifiant les postes au profit de la République.

Pour le PS, sans revendiquer la propriété des voix de ses électeurs et donc le report mécanique de celles-ci sur un candidat plutôt qu'un autre, le "ni-ni" n'est pas de mise. Il n'y a pour autant jamais de réciprocité de la part de LR.

Marie-Paule DELAROCQUE
 marie-paule.delarocque@le-pradet.fr

Pour joindre vos élus
 PS d'opposition

Stéphane BELTRA
 stephane.beltra@le-pradet.fr

Ecole Jean Jaurès du Pradet - Ecole vert Coteau de Toulon

Quelles similitudes et quelles différences !!



Toulon : Février 2014, école maternelle Vert Coteau, fermeture provisoire des 4 salles de classe pour préserver la sécurité des 98 enfants suite au glissement d'un pan entier de la falaise jouxtant l'école. Les enfants sont accueillis immédiatement dans 4 classes de l'établissement scolaire Font-Pré.

Dans le même temps :

- Mise en place de 2 bus scolaires pour amener et ramener les enfants de leur lieu d'accueil initial vers celui temporaire.
- Continuité des inscriptions d'enfants à l'école maternelle Vert Coteau.



Le Pradet : Juillet 2014, école élémentaire Jean Jaurès, fermeture provisoire des 4 salles de classe pour préserver la sécurité des 85 enfants vis-à-vis d'un préfabriqué non réglementaire situé au fond de la cour de récréation. Les enfants sont accueillis en septembre 2014 dans 4 classes de Charles Sandro.

Dans le même temps :

- Diminution du nombre de places disponibles pour le ramassage scolaire par affectation d'un bus plus petit pour cette prestation (37 à 27 places).
- Refus d'inscription de nouveaux enfants à l'école élémentaire Jean Jaurès.



Le Pradet : Septembre 2015, école élémentaire Jean Jaurès, fermée définitivement.
Toulon : Septembre 2015, école maternelle Vert Coteau, rentrée des 84 enfants répartis dans les 4 classes conservées.

Comme quoi, quand on veut, on peut. Et que l'on ne vienne pas nous dire que les choix faits au Pradet étaient plus justifiés qu'à Toulon. Avec 42 écoles maternelles sur Toulon, si la municipalité toulonnaise avait eu d'aussi mauvaises intentions que celle du Pradet, il aurait été aisé pour elle de répartir les 84 enfants concernés par la rentrée 2015. **Malheureusement pour les Pradétan(e)s, notre municipalité n'a pas eu une démarche similaire, COURAGEUSE (car pour nous le courage n'est pas dans la fermeture d'une école publique mais bien dans son maintien), consistant à penser que plus les groupes scolaires sont petits et répartis dans les quartiers, plus les chances de réussite scolaire des enfants sont favorisées. Résultat des courses : 2 classes d'élémentaires en moins entre la rentrée 2014 et la rentrée 2015 pour la commune du Pradet.**

Fiscalité locale - L'engagement du candidat - L'action du maire

Interview du candidat Hervé Stassinos. - Var Matin - 15-03-2014

"Je m'engage à baisser les taux des impôts"

Interview de M. le maire H.S. - Var Matin - 06-01-2015

"Une baisse du taux des impôts locaux n'est pas à l'ordre du jour de 2015. Et sûrement pas non plus de ce mandat...". Sans commentaire.



Par ailleurs, courant 2015, les représentants LR ont également validé la hausse de + de 20% de la part départementale dans le calcul de la taxe foncière (appelé taxe sur le bâti foncier). Vous avez dû le constater en fin d'année dernière en recevant votre taxe foncière.